

Procès-Verbal du Conseil municipal

du 9 juin 2023

Présent(es) :

Mesdames Annick FALEMPIN, Mathilde FAURE, Monique FORMENTO, Martine PORTE, Justine VERGNE, Jacqueline VISSAC

Messieurs Grégory BONNET, Gaël FAURE, Bruno LOPEZ, Sylvain MOMPIED, Norbert ONZON, Jean-François PORTE, Jérôme RABANET

Pouvoir(s) : Françoise Paule MATHEY donne pouvoir à Grégory BONNET, Natacha VANDAMME donne pouvoir à Mathilde FAURE

Ordre du jour :

- 1/ Désignation du secrétaire de séance
- 2/ Approbation du Compte-Rendu du Conseil Municipal du 15 mai 2023
- 3/ Désignation des délégués du conseil municipal aux élections sénatoriales
- 4/ Fermeture du point de dépôt de Rimeau
- 5/ Réaménagement du monument aux morts
- 6/ Travaux de maçonnerie sur le soubassement du cimetière
- 7/ Contrat de travail agent d'entretien
- 8/ Approbation rapport de la CLECT
- 9/ Questions diverses

Le maire constate que le quorum nécessaire pour la tenue de la séance, 8 conseillers, est atteint (15) ; il ouvre la séance à 19h40.

1. Désignation secrétaire de séance

Gaël FAURE est désigné

15 voix pour

2. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 15 mai 2023

15 voix pour

3. Désignation des délégués du conseil municipal aux élections sénatoriales

Le maire explique la procédure permettant d'élire les délégués du conseil municipal aux élections sénatoriales du 24 septembre 2023

Il rappelle qu'il ne peut être candidat puisqu'il participe déjà à cette élection en tant que conseiller départemental.

Le maire est président du bureau de vote.

Monique FORMENTO, Jacqueline VISSAC, Mathilde FAURE et Justine VERGNE complètent le bureau.

Le scrutin est ouvert à 19h55

Se déclarent candidat-e-s au poste de titulaires :

Françoise-Paule MATHEY, Norbert ONZON, Gaël FAURE

Il est procédé aux opérations de vote :

Norbert ONZON 15 voix

Gaël FAURE 15 voix

Françoise-Paule MATHEY 14 voix

Jean-François PORTE 1 voix

Norbert ONZON, Gaël FAURE, Françoise-Paule MATHEY sont élus et déclarent accepter ce mandat.

Le maire proclame les résultats.

Se déclarent candidat-e-s au poste de suppléants :

Annick FALEMPIN, Jean-François PORTE, Jérôme RABANET

Il est procédé aux opérations de vote :

Annick DELATRE-FALEMPIN 15 voix

Jean-François PORTE 15 voix

Jérôme RABANET 15 voix

Annick DELATRE-FALEMPIN, Jean-François PORTE, Jérôme RABANET sont élus et déclarent accepter ce mandat.

Le maire proclame les résultats.

4. Fermeture du point de dépôt de Rimeau

Le point de dépôt de Rimeau recevait jusqu'à présent les gravats et déchets verts des habitants de la commune.

Le pôle de valorisation du SBA vient d'ouvrir à Combronde. Au regard de sa proximité et de l'intérêt d'y déposer gravats et déchets verts pour qu'ils y soient valorisés, il est décidé de fermer le point de dépôt de Rimeau à partir de ce jour 9 juin 2023. Celui-ci servira désormais de plateforme de stockage pour la commune.

15 voix pour

5. Réaménagement du monument aux morts

Le monument mérite une remise en état et les grilles l'entourant sont rouillées.

Il est proposé de déposer les grilles, de rejointoyer le monument, de repeindre les obus et de fleurir le parterre.

Le maire et l'employé communal se chargeront du rejointoiement.

L'employé communal repeindra les obus.

Il sera proposé à l'école de réaliser les plantations.

14 voix pour et 1 abstention (Jean-François PORTE)

6. Travaux de maçonnerie sur le mur du cimetière

Les parties basses du mur sud du château, enceinte du cimetière, sont dégradées et nécessitent des travaux : re-sceller des pierres, en reposer de nouvelles et enduire-jointoyer certaines parties. Un devis de l'entreprise LESME est présenté pour un montant de 4 828,50€ HT.

15 voix pour la réalisation de ces travaux.

7. Contrat de travail agent d'entretien

Le contrat de travail de l'adjoint technique en charge du nettoyage des locaux arrive à échéance le 02 juillet 2023.

Monsieur le Maire propose qu'à compter du 03 juillet 2023, soit créé un poste d'adjoint technique en Contrat à Durée Déterminée Permanent à 3.5/35ème et que le tableau des effectifs soit modifié en conséquence.

15 voix pour

8. Approbation du rapport de la CLECT

Le Maire informe le conseil municipal que la CLECT s'est réunie le 5 juin 2023 pour examiner des ajustements de charges sur la compétence voirie :

- *Diminution du transfert de charge pour la commune de Marcillat : 5 500€ en fonctionnement
- *Diminution du transfert de charge pour la commune de Marcillat : 15 000€ en investissement
- *Augmentation du transfert de charge pour la commune de Montcel : 2 000€ en investissement
- *Diminution du transfert de charge pour la commune de Yssac-la-tourette : 1 500€ en fonctionnement
- *Diminution du transfert de charge pour la commune de Yssac-la-tourette: 2 000€ en investissement

Le rapport de la CLECT doit faire l'objet d'une approbation par la majorité qualifiée des communes membres (deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population).

Une fois adopté par la CLECT et par les conseils municipaux à la majorité qualifiée visée ci-dessus, le rapport constitue la « base de travail » indispensable pour déterminer le montant de l'attribution de compensation qui sera versée par la communauté à chaque commune membre. Il est proposé au conseil municipal d'approuver ce rapport.

15 voix pour

9. Questions diverses

- Le CDL propose une formation (niveau de base) sur la compréhension du budget. Bruno Lopez, Mathilde Faure, Justine Vergne, Monique Formento, Jérôme Rabanet se disent intéressés. Ils recevront la proposition détaillée.
- Sylvain Mompied est désigné référent communal pour l'animation foncière agricole portée par le conseil départemental.
- Chaque habitant est invité à tondre la partie de pelouse située devant sa maison puisque nombreux le font déjà.
- La subvention DETR (50%) pour l'étude hydrologique du plan d'eau a été obtenue, de même que la subvention FIC (40%) pour le traitement acoustique de la salle polyvalente.
- Il sera rappelé par affichage dans l'espace partagé l'obligation de nettoyer l'espace après son utilisation.
- Les travaux de réfection de l'impasse de la Pachat sont en cours de finalisation.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire la séance à 21h50.